

Les soutiens à l'agriculture ultramarine : Bilan 2018

Note : Les bilans réalisés dans cette note concernent l'ensemble des soutiens versés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018.

1 Bilan des soutiens 2018

En 2018, les soutiens versés au secteur agricole et agroalimentaire – hors défiscalisation des entreprises et octroi de mer – **s'élèvent à environ 670 millions d'euros**, à raison de :

- 315 millions versés au titre du POSEI ;
- 101 millions versés au titre du second pilier de la PAC ;
- 1 million versé au titre des OCM ;
- 254 millions versés au titre des aides nationales.

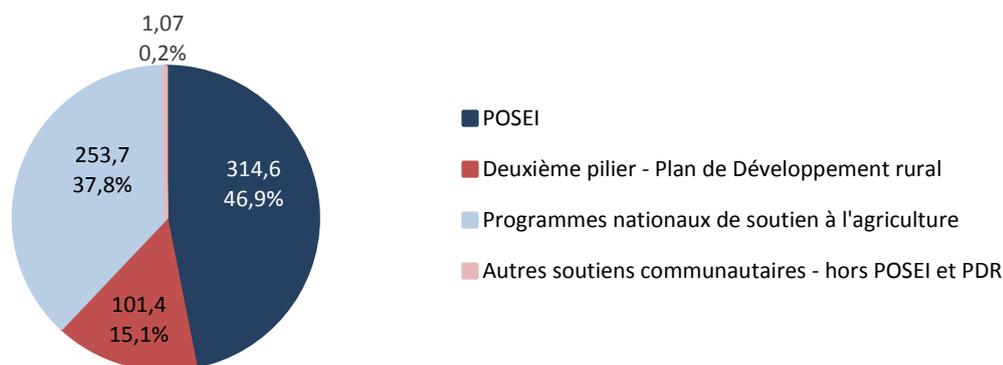


Figure 1 : Répartition des soutiens 2018 par programme (en millions d'euros)

Source : ODEADOM, ASP, MAA, MOM, FAM, MSA / Réalisation : ODEADOM

Le programme POSEI représente donc environ 47% de l'ensemble des soutiens versés, contre 38% pour les aides nationales, 15% pour le second pilier et 0,2% pour les OCM.

Comparé à l'année 2017, les soutiens totaux ont augmenté de 7%, principalement du fait de l'augmentation des versements relatifs aux aides du second pilier. Celles-ci ont en effet rattrapé progressivement leur retard depuis 2016, sans toutefois retrouver le niveau de versement de 2015, qui était de 124 millions d'euros.

Les aides nationales ont également progressé depuis 2015, passant d'environ 220 à 254 millions d'euros, du fait principalement de la mise en place de l'aide à la fin des quotas sucriers, de 38 millions d'euros.

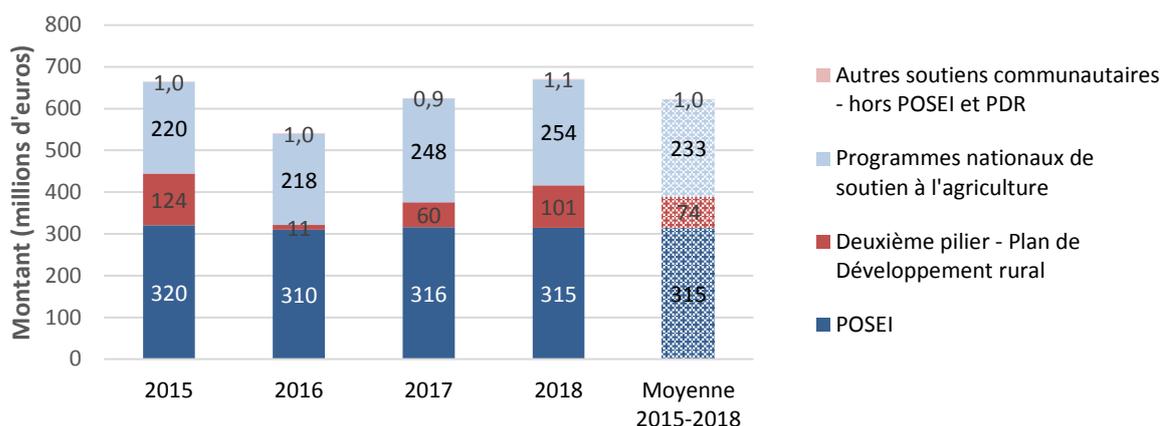


Figure 2 : Evolution des soutiens depuis 2015 (en millions d'euros)
 Source : ODEADOM, ASP, MAA, MOM, FAM, MSA / Réalisation : ODEADOM

2 Répartition des soutiens par DOM et par filières

Les différents programmes, qu'ils soient nationaux ou européens sont organisés de façon à cibler certaines filières, et à adapter la stratégie de soutien à chaque département.

Ainsi, en 2018, **la filière Canne-Sucre-Rhum mobilise environ 45 % de l'ensemble des soutiens publics à l'agriculture, soit 299 millions d'euros**, qui se répartissent principalement entre la Réunion et les Antilles. **Le secteur de la banane consomme également une part non négligeable des soutiens, environ 19 %, soit 129 millions d'euros**, qui sont versés aux producteurs martiniquais et guadeloupéens. Les aides restantes se répartissent de façon relativement plus homogène entre les cinq départements, à raison de 12 % des soutiens pour les productions animales (soit 79 millions), 4 % pour les productions de diversification végétale (30 millions), et 19% pour les aides transversales (soit 128 millions d'euros), versées notamment dans le cadre du second pilier (ICHN, MAE, investissements physiques, etc...).

Depuis 2015, cette répartition entre filière est relativement stable, à l'exception des aides transversales, qui suivent l'évolution du second pilier, et des aides à la filière Canne-Sucre-Rhum, qui ont augmenté d'environ 13% entre 2015 et 2018.

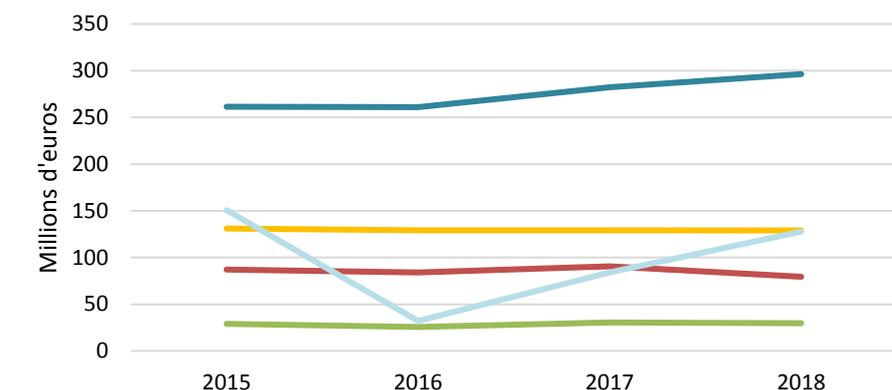
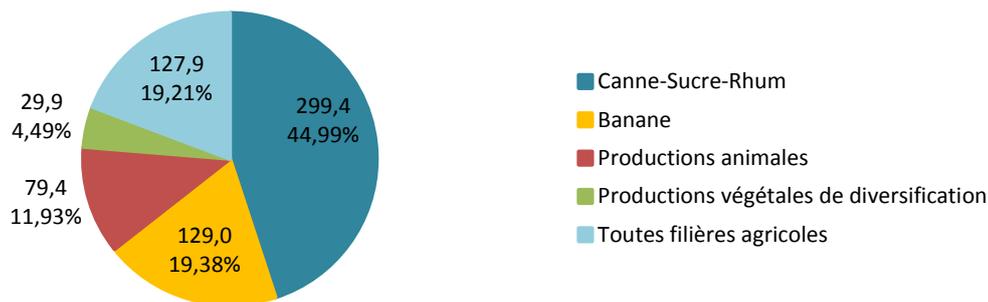


Figure 3 : Répartition des soutiens par filière et évolution depuis 2015 (en millions d'euros)
 Source : ODEADOM, ASP, MAA, MOM, FAM, MSA / Réalisation : ODEADOM

Cette stratégie de soutien par filière impacte directement les montants versés par DOM, les départements producteurs de canne à sucre et de banane d'export – les Antilles et la Réunion – étant bénéficiaires de soutiens plus importants, comparés à la Guyane et à Mayotte. Ainsi, les montants totaux versés par DOM s'élèvent à 274 millions d'euros pour la Réunion, 189 millions pour la Martinique, 177 millions pour la Guadeloupe, 19 millions pour la Guyane et 11 millions pour Mayotte.

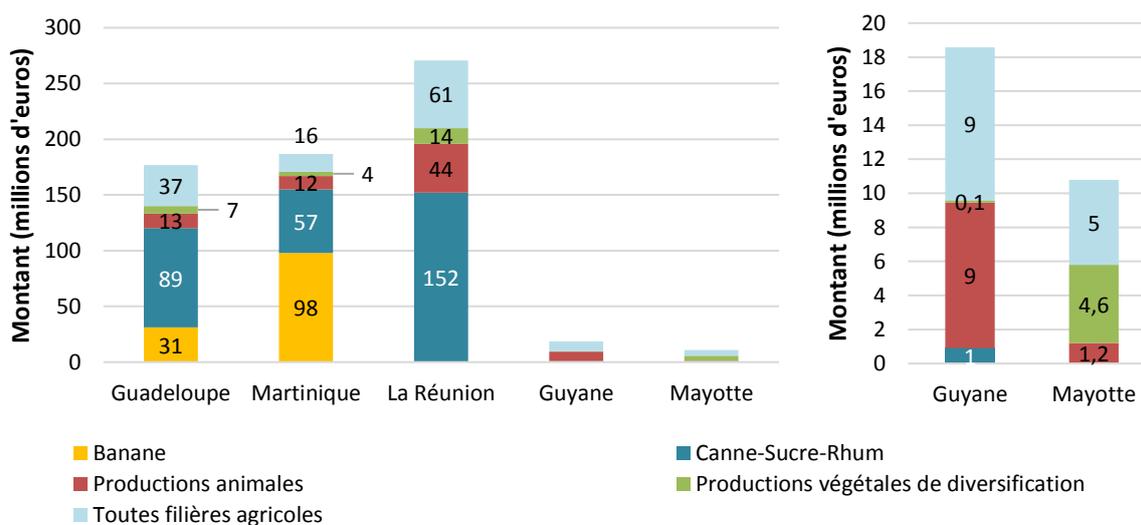


Figure 4 : Répartition des soutiens par filière par DOM en 2018 (en millions d'euros)
 Source : ODEADOM, ASP, MAA, MOM, FAM, MSA / Réalisation : ODEADOM